

Date de Convocation : 07/05/2024	Membres : En Exercice : 10 Pour : 8 contre : 0	Présents : 6 abstention : 0	Votants : 8
-------------------------------------	--	--------------------------------	-------------

Le 21/05/2024

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Alan PUSTOCH, Maire.

Etaient présents : Thierry BRUSSET, Élie GIRARD, Éric CLOT, Sébastien GIRARD, Monique ZIMMERMANN

Etaient excusés : Dorian DUBOUCHET donne pouvoir à Thierry BRUSSET, Franck PEUVRIER donne pouvoir à Alan PUSTOCH

Etaient absents : Driss EL JABBAHI, Marie-José BRUSSET,

Secrétaire de séance : Monique ZIMMERMANN

Délibération n°2024-11 du 21 mai 2024
Versement des subventions aux associations

Chaque année, plusieurs associations sont soutenues par la Commune de Propiac, dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir.

Le Maire expose aux conseillers les différents dossiers de demande de subventions pour l'année 2024, présentés par les associations.

Le Maire propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Libellé de l'organisme	Nature de l'activité	Subventions 2023
Comité des fêtes	Loisirs	800.00
Office du Tourisme de BUIS	Loisirs, animations	100.00
Cinéma de BUIS	Loisirs, animations	100.00
Assoc Chasse (ACCA)	Loisirs	100.00
Ski Club	Loisirs	200.00
L'olive et l'huile en fête	Loisirs	100.00
TOTAL		1 400.00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal :

- **décide** de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1 400 Euros (mille quatre cents euros), répartie comme indiqué ci-dessus
- **autorise** le Maire à mandater lesdites subventions.

Extrait certifié conforme,

Fait à PROPIAC, le 21 mai 2024

Le Maire, Alan PUSTOCH

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 026-212602569-20240521-DELIB202411-DE